

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 08 NOVEMBRE 2023

Convocations adressées le : Jeudi 02 novembre 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 7 (délibération 1) ; 8 (délibérations 2 à 12)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3

Nombre de pouvoirs attribués : 2

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 12 (délibération 1) ; 13 (délibérations 2 à 12)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Armelle GALLOT-LAVALEE ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ;
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel DUMENIL ; Aude GOBLET.

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Frank MAZET de Brigitte PINEAU

Emmanuel DENIS d'Emmanuel FRANCOIS

Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Christian GATARD ; Nathalie SAVATON ; Gérard SERER.

Secrétaire de séance :

Michel GILLOT

C 23/11/09 - CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE ET SNCF GARES & CONNEXIONS POUR UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR LA CRÉATION D'UNE HALTE FERROVIAIRE À LA VILLE-AUX-DAMES

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) est associé à une réflexion en cours sur la possibilité d'une desserte ferroviaire de la commune de La Ville-aux-Dames. Cette desserte pourrait avoir un intérêt tant pour les habitants de la commune que pour d'autres usagers en rabattement. Une réflexion est engagée dans une logique partenariale associant La Ville-aux-Dames, Saint-Pierre-des-Corps, le Conseil régional Centre Val de Loire, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs et SNCF Gares & Connexions.

La 1^{ère} étape a consisté à étudier la possibilité de création d'une halte ferroviaire et la desserte en train associée. Un scénario d'implantation est retenu, à l'est de la commune sur la ligne Tours-Vierzon.

Le SMT souhaite à présent solliciter SNCF Gares & Connexions pour :

- aider à définir les potentiels de fréquentation de la future halte, les liens intermodaux, les rabattements à différentes échelles,
- étudier les conditions de création d'un pôle d'échanges multimodal, en étudiant l'organisation des fonctionnalités d'un véritable pôle d'échanges pour tous les modes,
- mesurer les capacités et les opportunités de développement de nouveaux usages ou services autour de la future Halte.

Il est proposé d'adopter une convention pour réaliser cette étude. Le délai de réalisation est de 4 mois. Le montant est 37 538 € HT, le SMT prenant en charge le financement.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **APPROUVE** la convention entre le Syndicat des Mobilités de Touraine et SNCF Gares & Connexions et ses annexes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, dument habilité à signer la convention précitée et tout acte afférent à sa mise en œuvre.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

| | |
|--|--|
| <p>Le secrétaire de séance,</p>  <p> Michel GILLOT</p> | <p>Pour le Président et par délégation,</p> <p>La Directrice,</p>  <p> Soazic LE GUEN</p> |
|--|--|